

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE
chargée d'examiner l'objet suivant :
Election des membres du Conseil d'Etat, scrutins du 11 mars 2012 et du 1^{er} avril 2012

Dans sa séance du 5 juin 2012, la commission formée des mêmes députés que celle chargée de vérifier les titres d'éligibilité des membres du Grand Conseil a examiné le dossier relatif à l'élection du Conseil d'Etat lors du scrutin du 11 mars 2012 (premier tour) et de celui du 1er avril 2012 (deuxième tour).

Vu la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003,
vu la loi du 11 février 1970 sur l'organisation du Conseil d'Etat,
vu la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ainsi que son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP),
vu l'arrêté de convocation des assemblées de communes du
vu les procès-verbaux des assemblées de communes ;

le résultat de l'élection des membres du Conseil d'Etat du 11 mars 2012 (premier tour) est le suivant :

Electeurs inscrits : 397'152
Bulletins rentrés : 165'973
Bulletins nuls : 2'052
Bulletins valables (dont blancs) : 163'921
Bulletins blancs : 682
Participation : 41,79%
Majorité absolue : 81'961 suffrages.

Les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

MAILLARD Pierre-Yves : 97'357 ; 59,39% ; élu
BROULI S Pascal : 94'216 ; 57'48% ; élu
DE QUATTRO Jacqueline : 89'268 54,46% ; élue
LEUBA Philippe : 89'220 ; 45,52% ; élu

METRAUX, Béatrice : 73'341 ; 44,74% ; non élue
LYON Anne-Catherine: 72'660 ; 44,33% ; non élue
GORRITE Nuria : 72'326, 44,12% ; non élue
VOIBLET Claude-Alain : 62'475 ; 38.11 % ; non élu
BÉGLÉ Claude : 15'527 ; 9.47% ; non élu
DOLIVO Jean-Michel : 10'981; 6.70% ; non élu
VALLAT Patrick : 9'659 ; 5.89% ; non élu
MORAND Alexandre Guillaume : 9'416 ; 5.74% ; non élu
CHEVALLAZ Martin : 9'364 ; 5.71% ; non élu

GÉTAZ Emmanuel : 8'314 ; 5.07% ; non élu
SANSONNENS Julien : 7'917 ; 4.83% ; non élu
BERNHARD Maximilien : 6'761 ; 4.12% ; non élu
FEKI Soufia : 5'400 ; 3.29% ; non élue
LUCCARINI Yvan : 5'168 ; 3.15% ; non élu
WYDLER Aurélie : 5'145 ; 3.14% ; non élue
VILLARD Roland : 2'065 ; 1.26% ; non élu
CORDANI Tiziana : 1'883 ; 1.15% ; non élue.
Voix Eparses 1'173 0.72 %

En conséquence, Mme et MM. Maillard, Broulis, de Quattro et Leuba, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus.

Il est procédé à un second tour, le 1er avril 2012, afin de pourvoir les trois sièges vacants.

Vu la Constitution du Canton de Vaud, les lois et arrêtés précités,
vu les procès-verbaux des assemblées de commune, le résultat de l'élection des membres du Conseil d'Etat du 1er avril 2007 (deuxième tour) est le suivant :

Électeurs inscrits : 397'569
Bulletins rentrés : 141'621
Bulletins nuls : 1'393
Bulletins valables (dont blancs) : 140'228
Bulletins blancs : 1'088
Taux de participation : 35.62%

Les candidats au second tour ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

GORRITE Nuria : 74'438; 53.08% ; élue
MÉTRAUX Béatrice : 73'325; 52.29% ; élue
LYON Anne-Catherine : 70'165; 50.04% ; élue

VOIBLET Claude-Alain : 62'480; 44.56% ; non élu
GÉTAZ Emmanuel : 12'485; 8.90% ; non élu
Voix Eparses 485 : 0.35%

En conséquence, Mmes Gorrite, Métraux et Lyon, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, elles sont élues à la majorité relative en qualité de membres du Conseil d'Etat.

La commission a constaté que, dans ces élections, rien n'était contraire aux articles 8, 9 et 35 de la loi du 11 février 1970 sur l'organisation du Conseil d'Etat, articles relatifs aux incompatibilités, soit en raison de la nature des fonctions, soit en raison des liens de parenté, soit du domicile politique des conseillers d'Etat nouvellement élus.

En conséquence, la commission unanime a l'honneur de vous proposer de valider les élections au Conseil d'Etat, pour la législature 2012-2017, de Mmes et MM. Pierre-Yves Maillard, Pascal Broulis, Jacqueline De Quattro, Philippe Leuba, Nuria Gorrite, Béatrice Métraux et Anne-Catherine Lyon.

Ecublens, le 20 juin 2012

La rapportrice :
(signé) *Pascale Manzini*